



MONTMORENCY

DIRECTION DES MOYENS GÉNÉRAUX / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Secrétariat général

2019 - N°8

AMS/SRV

Publié le : 23 DEC. 2019

Certifié exact par le Maire,

Montmorency, le 23 DEC.

Pour le Maire et par délégation

Le D.G.A.S.

Anne-Marie SORET



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2019

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF
LE DIX-SEPT DECEMBRE A VINGT HEURES

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement convoqué le 11 décembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme BERTHY, Maire.

Présents :

Mme LE GUERN, M.ISARD, Mme MOREELS, M.GUIRAUDET, Mme FAURE, Mme REVET, Mme NOACHOVITCH, M.ATTIA, M.ASSARINI, Mme DUHALDE, M.BRIANCHON, Mme QUIRET, M.GELLER, M.BORDERIE, Mme JOSSERAN, M.DETTON, Mme PIAZZI, M.BOUTRON (jusqu'à 22h10), Mme RIDIMAN (jusqu'à 22h10), M.ESKENAZI (jusqu'à 22h10), Mme PUZZUOLI, M.BERTHIER, Mme CHENET.

Absents excusés :

Mme HOYAUX Procuration à Mme FAURE
M.DAUX Procuration à M.GUIRAUDET
Mme CREMIER-GUECHI Procuration à Mme LE GUERN
M.YAKAN Procuration à Mme BERTHY
Mme BRAINVILLE Procuration à M.BRIANCHON
M.OLIVIER Procuration à M.ASSARINI
Mme BITRAN Procuration à Mme DUHALDE
M.TAYBI Procuration à M.GELLER
M.MANCEAUX Procuration à M.BORDERIE
M.ESKENAZI Procuration à M.DETTON (à partir de 22h10)
M.BOUTRON Procuration à Mme PIAZZI (à partir de 22h10)
Mme RIDIMAN Procuration à Mme CHENET (à partir de 22h10)
Mme LE CHATELIER

Absent :

M.GILLOT

Secrétaire de séance :

Mme JOSSERAN

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

DESIGNE Mme JOSSERAN pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

DIRECTION DES MOYENS GENERAUX - FINANCES

1. AUTORISATION BUDGETAIRE SPECIALE DONNEE A MADAME LE MAIRE POUR ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER CERTAINES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2020

Après exposé de Mme le Maire, et après en avoir délibéré,

Vu l'amendement déposé par le groupe AEPM, présenté par M. ASSARINI,

Le Conseil municipal par 13 contre et 20 voix pour,

ADOpte l'amendement portant sur le retrait de la dépense d'AMO d'un montant de 69600 € inscrite au Chapitre 20 détaillée comme suit : études mur accès Collégiale (35 000 €) ; RGPD (15 000 €) ; porche de la porte Rousseau (4600 €) ; AMO marché de la téléphonie (15 000 €),

Et

PRECISE l'engagement qu'aucun crédit voté dans le cadre de la présente délibération ne sera engagé sur le projet de restructuration de l'école Ferry,

Le Conseil Municipal par 22 voix pour, 3 voix contre et 8 abstentions,

DECIDE que Madame le Maire est autorisée à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2020 de la ville pour un montant global de 2 049 310,00 €, selon le détail figurant ci-après :

Chapitre – libellé	Crédits votés au BP 2019 (hors restes à réaliser de 2018)	Crédits à ouvrir avant le vote du BP 2020 (hors restes à réaliser de 2019)
20 - Immobilisations incorporelles	513 179,00 €	58 690,00 €
21 - Immobilisations corporelles	2 917 891,00 €	729 470,00 €
23 - Immobilisations en cours	6 304 930,00 €	1 261 150,00 €
Total autorisation budgétaire spéciale 2020	9 736 000,00 €	2 049 310,00 €

PRECISE que l'ensemble des crédits d'investissement correspondants sera inscrit au budget primitif 2020 de la ville.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15 minutes.



Michèle BERTHY

Maire

Vice-présidente du Conseil départemental

Vice-présidente de la CA PV Forêt de montmorency